



BURUNDI - CAMEROUN - CONGO - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE - GABON
GUINEE EQUATORIALE - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO - RWANDA
SAO-TOME & PRINCIPE - TCHAD

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES MECANISMES DE FINANCEMENT DE LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS DU BASSIN DU CONGO

Tunis, 21-22 Février 2008

Déclaration de Tunis sur les mécanismes de financement de la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo

1. Préambule
 - 1.1 Vu la Déclaration des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale dite « Déclaration de Yaoundé », du 17 mars 1999, sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, la résolution n°54/214 du 1^{er} février 2000 de l'Assemblée Générale des Nations Unies et le Traité signé le 5 février 2005 instituant la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;
 - 1.2 Nous, **Représentants des Gouvernements** des pays membres de la COMIFAC, des organisations du Système des Nations Unies, des organisations internationales et sous-régionales, des institutions financières multilatérales, des partenaires bi et multilatéraux et des organisations de la société civile des pays d'Afrique Centrale, participant à la conférence internationale sur les mécanismes de financement de la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, organisée du 21 au 22 février 2008 à Tunis par la Banque Africaine de Développement, en collaboration avec la COMIFAC ;
 - 1.3 Reconnaisant l'importance de la gestion durable des ressources naturelles, les risques de dégradation de ces ressources, le rôle social, culturel et économique des forêts et leur contribution dans la lutte contre la pauvreté notamment en zones concernées ;

- 1.4 Soulignant le rôle important des services environnementaux et des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale comme habitats, réservoir de biodiversité et de carbone, pour la régulation du climat et le maintien des équilibres écologiques ;
- 1.5. Considérant les recommandations et les résultats des sommets mondiaux sur l'environnement et le développement durable tenus respectivement à Rio de Janeiro en juin 1992 et Johannesburg en septembre 2002 ;
- 1.6. Rappelant les recommandations de la Déclaration ministérielle sur l'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG) d'octobre 2003 à Yaoundé ;
- 1.7 Considérant les efforts consentis par les pays membres et les partenaires du PFBC (partenariat pour les forêts du bassin du Congo) en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique Centrale ;
- 1.8 Considérant la Décision de la 13^{ième} Session de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements, tenue à Brazzaville en République du Congo, le 30 octobre 2007, faisant de la COMIFAC un organisme spécialisé de la CEEAC.

2. Engagements

Nous, Représentants des Gouvernements des pays membres de la COMIFAC,

- 2.1 Réaffirmons notre engagement à :
 - i. Poursuivre nos efforts pour promouvoir la conservation et la gestion des écosystèmes forestiers de nos pays respectifs pour la lutte contre la pauvreté, en vue d'un développement durable ;
 - ii. Prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la mise en place du mécanisme de financement pérenne de la COMIFAC et des institutions partenaires chargées de la mise en œuvre du plan de convergence, plate forme commune d'actions stratégiques prioritaires pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale;
 - iii. Accroître substantiellement les ressources humaines et financières affectées à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers ;

- iv. Encourager la CEEAC à assurer un appui financier conséquent et un encadrement à la COMIFAC et à ses institutions partenaires dans la mise en œuvre et le suivi des procédures de gestion budgétaires et techniques rigoureuses et transparentes.
 - v. Renforcer la participation de toutes les parties prenantes, dont les communautés locales, dans la prise de décision dans le secteur forêt-environnement, afin de promouvoir la transparence et favoriser une meilleure équité dans la gestion des ressources.
- 2.2 Lançons un appel à tous nos partenaires techniques et financiers, particulièrement aux Gouvernements des pays du G8 qui se réuniront très prochainement au Japon, afin qu'ils apportent un appui plus important aux efforts de gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo ;
- 2.3 Invitons la communauté internationale à appuyer davantage les efforts de paix dans les pays du Bassin du Congo ;
- 2.4 Invitons la BAD à catalyser de nouveaux financements durables en faveur du Bassin du Congo ;
- 2.5 Invitons la Banque Mondiale et la BAD à assister les Etats de l'espace COMIFAC dans les phases de préparation et de mobilisation des crédits de carbone ;
- 2.6 Nous, **Partenaires au développement**, réaffirmons notre engagement à :
- i. Conjuguer nos efforts pour appuyer les réformes engagées dans le secteur forestier par les pays d'Afrique Centrale, notamment les programmes de bonne gouvernance, le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du secteur forestier ;
 - ii. Soutenir davantage les pays d'Afrique Centrale dans leurs efforts de conservation et de gestion durable de leurs écosystèmes forestiers, notamment la mise en œuvre du Plan de Convergence en mobilisant des ressources financières adéquates et conséquentes ;
 - iii. Renforcer notre effort de coordination et de concertation dans le cadre du PFBC ;
 - iv. Appuyer la mise en place auprès des populations dépendantes des ressources forestières, des initiatives permettant la réduction des activités

illégalles, l'allègement de la pression sur les écosystèmes forestiers et la lutte contre la pauvreté ;

- v. Renforcer la COMIFAC et les institutions sous-régionales partenaires à remplir leurs mandats respectifs dans le cadre de la mise en œuvre du plan de convergence
- vi. Accompagner la COMIFAC dans le développement et la mobilisation des financements novateurs et durables qui puissent permettre aux pays d'Afrique Centrale de disposer des ressources pérennes et prédictibles pour atteindre les objectifs de gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- vii. Renforcer les mécanismes de financements pour la gestion durable des écosystèmes forestiers en cours en Afrique Centrale.

2.7 Nous, en outre, **Banque Africaine de Développement**, réaffirmons notre engagement à :

- i. Appuyer la COMIFAC et ses institutions partenaires pour la mobilisation des financements additionnels auprès d'autres institutions financières internationales et partenaires au développement ;
- ii. Soutenir la réalisation du Programme de conservation et de promotion de l'écotourisme dans le Bassin du Congo ;
- iii. Poursuivre notre appui dans le renforcement des capacités, y compris l'éducation environnementale centrée sur la conservation des écosystèmes forestiers dans les programmes scolaires, extrascolaires et universitaires, afin de permettre une plus large participation au bénéfice des générations futures ;

2.8 Nous, **acteurs de la société civile et autres parties prenantes**, réaffirmons notre engagement à :

- i. Mobiliser les communautés de base, y compris les populations autochtones et autres bénéficiaires en vue de leur participation effective à la planification et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ;
- ii. Poursuivre l'effort dans la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC.

3. Nous, **Participants à la Conférence**:
- 3.1 Soutenons le processus de mise en place du Fonds Spécial pour les forêts du Bassin du Congo au sein de la Banque Africaine de Développement ;
- 3.2 Félicitons le Royaume Uni pour son don, la BAD pour l'octroi d'une allocation en faveur des forêts du Bassin du Congo et encourageons les autres partenaires à faire de même ;

Fait à Tunis, le 22 février 2008

LA CONFERENCE